



PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et
de la mer du Nord

Service Sécurité
Risques et Crise

Arrêté préfectoral fixant la liste de parties prenantes et le service référent pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de l'Escaut et de la Sensée

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la directive n°2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.566-8 et R.566-14 et 15 relatifs aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2012 du Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2014 du Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie portant élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de l'Escaut et de la Sensée et fixant son périmètre, le délai dans lequel elle est arrêtée et ses objectifs ;

Vu la circulaire du 14 août 2013 sur l'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation et l'utilisation des cartes de risques pour les territoires à risque important d'inondation, et notamment son article 3 sur l'association des parties prenantes à l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation à associer dans un comité de pilotage ;

Vu les conclusions de l'atelier de « stratégie locale » du 4 juillet 2014, co-piloté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord et le syndicat mixte du SAGE de l'Escaut ;

Considérant qu'il appartient au préfet de département d'arrêter la liste des parties prenantes qui doivent être associées à l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation dans chacun des périmètres concernés et de désigner le service de l'État chargé, sous son autorité, de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

ARRÊTE

Article 1^{er} - La liste des parties prenantes qui sont associées à l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de l'Escaut et de la Sensée, jointe au présent arrêté, est approuvée.

Article 2 - La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord est le service référent chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale.

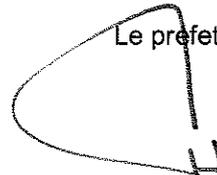
Article 3 - Le Sous-Préfet de Valenciennes, assisté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et le Président du syndicat mixte du SAGE de l'Escaut co-président le comité de pilotage en charge de l'élaboration de la stratégie locale de l'Escaut et de la Sensée, dont la composition est jointe au présent arrêté.

Article 4 - Le Sous-Préfet de Valenciennes et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

02 JUIN 2015

Fait à Lille, le

Le préfet



Jean-François CORDET

0.000000

Liste des parties prenantes pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de l'Escaut-Sensée

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM Nord)
- Le Syndicat Mixte SAGE Escaut
- Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
- La Commission Internationale de l'Escaut
- La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- La Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent

- Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Valenciennes
- l'Institut Interdépartemental 59/62 pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée

- La Commission Locale de l'Eau du SAGE Escaut
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe Aval

- Le Conservatoire des Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes
- Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Prouvy-Thiant-Haulchin-Trith Saint Léger
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Ecaillon
- Le Syndicat Mixte pour la vallée de la Selle
- NOREADE
- L'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales)
- Le Syndicat des Eaux de Valenciennes

- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- La Direction Interdépartementale des Routes Nord (DIR Nord)
- Les Voies Navigables de France (VNF)
- La Sous-Préfecture de Valenciennes
- Le SIRACED PC (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civiles)
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDICS Nord)
- Le S3PI
- Electricité Réseau Distribution France (ERDF)
- RTE Transport Électricité Nord-Est
- Réseau Ferré de France (RFF)
- Météo France
- La Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie Grand Hainaut
- La Mission Bassin Minier
- Le Conseil Général du Nord (Direction Environnement et Direction des routes)
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie

- Les communes de
- Abscon
- Anzin
- Artres
- Aubencheul-au-Bac
- Aubigny-au-Bac

- Aubry-du-Hainaut
- Aulnoy-lez-Valenciennes
- Avesnes-le-Sec
- Bellaing
- Beuvrages
- Bouchain
- Bousignies
- Brillon
- Bruay-sur-l'Escaut
- Bruille-Saint-Amand
- Château l'Abbaye
- Condé-sur-l'Escaut
- Crespin
- Curgies
- Denain
- Douchy-les-Mines
- Emerchicourt
- Escaudain
- Escaupont
- Estreux
- Estrun
- Famars
- Fechain
- Flines-les-Mortagne
- Fresnes-sur-Escaut
- Fressies
- Hasnon
- Haspres
- Haulchin
- Haveluy
- Helesmes
- Hem-Lenglet
- Hergnies
- Hérin
- Hordain
- La Sentinelle
- Lecelles
- Lieu-Saint-Amand
- Louches
- Maing
- Marly
- Marquette-en-Ostrevant
- Mastaing
- Maulde
- Millonfosse
- Monchaux-sur-Ecaillon
- Mortagne-du-Nord
- Neuville-sur-Escaut
- Nivelle
- Noyelles-sur-Selle
- Odomez
- Oisy
- Onnaing
- Paillencourt
- Petite-Forêt
- Préseau
- Prouvy
- Quarouble
- Querenaing
- Quiévreachain

- Raismes
- Roeux
- Rombies-et-Marchipont
- Rosult
- Rouvignies
- Rumegies
- Saint-Amand-les-Eaux
- Saint-Aybert
- Saint-Saulve
- Sars et Rosières
- Saultain
- Sebourg
- Thiant
- Thivencelle
- Thun-Saint-Amand
- Trith-Saint-Léger
- Valenciennes
- Verchain-Maugré
- Vicq
- Vieux-Condé
- Wallers
- Wasnes-au-Bac
- Wavrechain-sous-Denain
- Wavrechain-sous-Faulx

Composition du Comité de Pilotage pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques inondation de l'Escaut et de la Sensée

Le Syndicat Mixte Sage Escaut
La Délégation Territoriale des Territoires et de la Mer du Nord du Valenciennois
La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
La Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent
La Commission Locale de l'Eau du SAGE Escaut
La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée
La Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe Aval
Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Valenciennes
Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
Le Conservatoire des Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais
La Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais
L'Agence de l'Eau Artois Picardie
Les Voies Navigables de France (VNF)
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
La Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Hainaut
La Commission Internationale de l'Escaut
Le Conseil Général du Nord
La Sous-Préfecture de Valenciennes

